

ABIVAX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022)

Aux Actionnaires

ABIVAX

7 -11, Boulevard Haussmann
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société ABIVAX, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 des annexes, qui expose l'application du principe de continuité d'exploitation et les hypothèses soutenant l'application de ce principe.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 septembre 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille



COMPTES INTERMEDIAIRES

en milliers d'euros

ABIVAX

(SA)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan au 30/06/2022



7 boulevard Haussmann

75009 PARIS

SIRET : 79936371800013

NAF : 7211Z

Sommaire

Bilan Actif.....	4
Bilan Passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite).....	7
Annexe aux comptes intermédiaires.....	10

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif – en milliers d’euros	30/06/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	145	19	126	93
Fonds commercial	32 745	11 726	21 019	32 005
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	423	352	71	41
Autres immobilisations corporelles	167	125	42	42
Immobilisations en cours				10
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	3 716		3 716	
Créances rattachées à des participations	1 400		1 400	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	209	108	100	220
Prêts				1 400
Autres immobilisations financières	1 329		1 329	1 342
TOTAL (I)	40 132	12 330	27 802	35 153
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 963		5 963	4 000
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	2		2	4
Autres	11 024		11 024	9 809
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres	6		6	6
<i>Instrument de Trésorerie</i>	15 000		15 000	
<i>Disponibilités</i>	11 565		11 565	60 695
<i>Charges constatées d'avance</i>	280		280	699
TOTAL (II)	43 840		43 840	75 212
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	83 972	12 330	71 642	110 365

Bilan Passif

Bilan passif – en milliers d’euros	30/06/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel	168	168
dont versé : 168		
Prime d'émission, de fusion, d'apport	107 517	107 515
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(78 908)	(37 551)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(29 553)	(41 357)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	23	
TOTAL (I)	-752	28 775
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	6 833	6 837
Autres		
TOTAL (I bis)	6 833	6 837
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	53	98
Provisions pour charges	12	
TOTAL (II)	65	98
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	25 000	25 000
Autres Emprunts obligataires	18 844	23 445
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 000	5 000
Intérêts des emprunts	628	652
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 455	18 551
Dettes fiscales et sociales	1 556	2 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14	7
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	65 496	74 655
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	71 642	110 365

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 30/06/2022			Au 30/06/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				9 627
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			56	11
Autres produits				2
TOTAL (I)			56	9 640
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			58	
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			15 783	22 738
Impôts, taxes et versements assimilés			3	65
Salaires et traitements			1 927	2 578
Charges sociales			794	988
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27	32
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			12	33
Autres charges			77	100
TOTAL (II)			18 681	26 534
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(18 625)	(16 894)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			15	
Reprises sur provisions et transferts de charges				1
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			15	1
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			431	314
Intérêts et charges assimilées			1 695	1 034
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			2 126	1 348
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(2 111)	(1 347)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(20 736)	(18 241)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	4	99
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	4	99
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	29	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	11 010	
TOTAL (VIII)	11 039	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(11 034)	99
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfiques (X)	(2 217)	(1 611)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	75	9 740
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	29 628	26 271
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(29 553)	(16 531)

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	06/2022	12/2021	Variation
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	-29 553	-41 357	11 804
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			0
			0
+ Dotations Amortissements, dépréciations et provisions exploitation	39	156	-117
+ Dotations Amortissements, dépréciations et provisions financiers	431	636	-205
+ Dotations Amortissements, dépréciations et provisions exceptionnels	11 010		11 010
- Reprises Amortissements, dépréciations et provisions	-45	-1	-44
- Variation des stocks			0
- Quote-part de subvention virée au compte de résultat			0
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés			0
- Produits de cessions d'éléments d'actifs	0	0	0
- Transferts de charges au compte de charges à répartir			0
- Augmentation des frais d'établissement			0
- Incidence des variations des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	-7 638	-4 992	-2 646
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-25 756	-45 558	19 802
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-35		-35
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-45	-47	2
- Acquisitions d'immobilisations financières	-3 716	-1 535	-2 181
+ Cessions d'immobilisations incorporelles			0
+ Cessions d'immobilisations corporelles			0
+ Cessions d'immobilisations financières	25	11	14
+ Subventions d'investissements reçues			
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		-3	3
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-3 771	-1 574	-2 198
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	3	65 466	-65 464
- Réduction de capital			
- Dividendes versés			
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées	36	25 123	-25 087
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	-4 641	-12 058	7 417
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement ©	-4 603	78 531	-83 134
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-34 130	31 399	-65 530
+ Trésorerie d'ouverture	60 701	29 302	31 399
= Trésorerie de clôture	26 570	60 701	-34 131

Annexes

Annexe aux comptes intermédiaires

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**Note 1 – LA SOCIETE**

Abivax vise à moduler le système immunitaire de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, d'infections virales et de cancer. Entreprise de biotechnologie au stade clinique de phase 3, Abivax utilise ses trois plateformes pour découvrir, optimiser et développer des candidats médicaments, dont deux sont couramment testés dans des différents essais cliniques pour traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, la polyarthrite rhumatoïde, le VIH et le cancer du foie. Les produits anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développées par Abivax sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »** basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France). Cette plateforme a généré outre la molécule obefazimod (ABX464), une chimiothèque de plus de 2 200 petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. Obefazimod est la molécule phare issue de cette plateforme. Ciblant le virus du VIH, cette molécule a montré à l'origine une action permettant une inhibition de la réplication du virus VIH et sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire qui a mené l'entreprise à évaluer prioritairement son potentiel dans les maladies inflammatoires chroniques, notamment les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, à commencer par la rectocolite hémorragique.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non-répondantes au traitement par « checkpoint inhibiteurs » (inhibiteur de point de contrôle) en tumeurs répondantes. Suite à ces résultats précliniques, une étude clinique de phase 1/2 pour le traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) a produit des premiers résultats positifs.
3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants dont le candidat médicament phare, ABX544, visait à traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. En raison de l'approbation du vaccin ERVEBO® (Ebola

Zaire Vaccine, Live) et de la difficulté d'accès aux financements publics, Abivax a décidé de mettre fin au développement de cette molécule, mais la plateforme reste à la disposition de l'entreprise et peut être réactivée à tout moment.

Abivax mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte 24 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'Abivax bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

Abivax concentre actuellement ses efforts sur les points suivants :

- **Poursuite du programme de développement clinique d'obefazimod**, avec une priorité première globale donnée au traitement des maladies inflammatoires chroniques, avec pour ordre de priorité détaillé les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) à commencer par la rectocolite hémorragique, puis la maladie de Crohn, et enfin la polyarthrite rhumatoïde.
- **Poursuite d'autres indications thérapeutiques d'obefazimod** selon la pertinence des données scientifiques et **recherche de molécules dérivées potentielles d'obefazimod**.
- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX196** dans le traitement du cancer hépatocellulaire en seconde priorité, avec pour condition préalable de conclure un partenariat de développement.
- **Enfin, recherche de nouvelles molécules** visant à traiter les maladies inflammatoires chroniques et les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »).

Note 2 – FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »

Obefazimod (ABX464)

Abivax organise un Symposium lors du « 17ème Congrès de l'ECCO » le 17 février 2022 – février 2022

Abivax a annoncé le 8 février 2022 l'organisation d'un « Satellite Symposium » concernant le potentiel d'obefazimod à répondre aux besoins médicaux non satisfaits dans le domaine de la rectocolite hémorragique (RCH) le 17 février à l'occasion du « 17ème Congrès de l'ECCO » qui se tiendra virtuellement du 16 au 19 février 2022. Le congrès de l'ECCO (European Crohn's and Colitis Organization) est l'un des congrès les plus importants dans le domaine des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) comme la rectocolite hémorragique et la maladie de Crohn.

Abivax publie les résultats de l'étude de phase 2a d'Obefasimod (ABX464) dans la polyarthrite rhumatoïde dans la revue scientifique « Annals of the Rheumatic Diseases » et assurera une présentation lors de l'EULAR 2022 – juin 2022

Abivax a annoncé le 1er juin 2022 que les résultats de son étude de phase 2a dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR) modérée à sévère conduite avec obefazimod ont été publiés dans « Annals of the Rheumatic Diseases (ARD) » revue scientifique renommée à comité de lecture.

En outre, elle précise que les données de l'étude de phase 2a ont été sélectionnées pour la présentation d'un poster lors du « Annual European Congress of Rheumatology », EULAR 2022. La présentation a été effectuée par l'investigatrice principale de l'étude, le Prof. Claire Daien, le mercredi 1er juin 2022 à 20h40 (heure de Paris).

La Société a également indiqué se concentrer sur le développement d'obefazimod dans le traitement de la rectocolite hémorragique et a récemment annoncé d'excellents résultats de l'étude de phase 2b de maintenance après un an. Le programme de phase 3 dans cette indication est en cours de finalisation et le premier patient devrait être inclus au troisième trimestre 2022.

« Obefazimod » enregistré en tant que dénomination commune internationale (INN) pour ABX464 – juin 2022

Abivax annonce le 1er juin qu'« obefazimod » a été confirmé comme dénomination commune internationale (INN – international nonproprietary name) pour le candidat-médicament ABX464. Obefazimod a été officiellement enregistré et publié auprès de l'OMS ainsi qu'auprès de l'USAN (United States Adopted Names).

Rectocolite hémorragiquePhase 2b**Abivax annonce d'excellents résultats d'efficacité et de tolérance après un an de traitement dans l'étude de maintenance de phase 2b d'obefazimod dans la rectocolite hémorragique – avril 2022**

Abivax a annoncé le 6 avril 2022 d'excellents résultats cliniques obtenus sur 217 patients ayant terminé un an de traitement quotidien de 50 mg d'obefazimod par voie orale dans l'étude de maintenance de phase 2b en ouvert. Ces données confirment le potentiel d'obefazimod à maintenir et à améliorer les résultats cliniques au fil du temps, ainsi que son bon profil de tolérance.

Phase 3**Abivax reçoit l'avis scientifique de l'EMA soutenant l'avancement du programme clinique de phase 3 d'obefazimod dans la rectocolite hémorragique – janvier 2022**

Abivax a annoncé le 13 janvier 2022 que l'Agence européenne des médicaments (EMA) a délivré son avis scientifique soutenant l'avancement du programme clinique de phase 3 d'obefazimod dans le traitement de la rectocolite hémorragique (RCH), visant par la suite à l'obtention potentielle d'une autorisation de mise sur le marché et à la commercialisation d'obefazimod.

Polyarthrite rhumatoïdePhase 2a**Abivax annonce les résultats prometteurs de l'étude de maintenance de phase 2a d'obefazimod dans la polyarthrite rhumatoïde après un an de traitement – mars 2022**

Abivax a annoncé le 10 mars 2022 les résultats prometteurs de son étude de maintenance de phase 2a dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR) après un an de traitement continu avec 50 mg une fois par jour. Parmi les 40 patients inclus dans cette étude de maintenance avec obefazimod, 23 patients ont terminé la première année de traitement, et ont tous atteint au moins une réponse ACR20, avec 19 et 12 patients ayant respectivement atteint une réponse ACR50 et ACR70. Le profil de tolérance (50 mg obefazimod une fois par jour + MTX) s'est montré favorable et en cohérence avec ce qui a été observé dans les précédents essais cliniques. Les résultats des études d'induction et de maintenance entérinent la poursuite du développement clinique dans la polyarthrite rhumatoïde et potentiellement dans d'autres indications rhumatologiques. Les données générées lors des études d'induction et de maintenance dans la rectocolite hémorragique et dans la polyarthrite rhumatoïde renforcent le potentiel d'obefazimod de couvrir un large éventail de maladies inflammatoires chroniques.

Plateforme « Stimulation Immunitaire »

ABX196

Les résultats de l'étude de phase 1/2 d'ABX196 dans le cancer du foie seront présentés le 21 janvier à l'ASCO GI Cancers Symposium 2022 – janvier 2022

Abivax a annoncé le 19 janvier 2022 les résultats détaillés de son étude de phase 1/2 d'ABX196 pour le traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) qui ont été présentés lors du congrès « ASCO GI Cancers Symposium » qui s'est tenu du 20 au 22 janvier 2022. Ces résultats entérinent la poursuite du développement clinique d'ABX196 dans le cadre du traitement du CHC. Le congrès « ASCO GI Cancers Symposium » est l'une des plus importantes conférences internationales pour présenter et échanger sur les avancées les plus récentes, les plus innovantes et les plus prometteuses dans la recherche pour le traitement des cancers de la sphère digestive. Il est organisé chaque année par l'American Society of Clinical Oncology (ASCO), la principale organisation mondiale de recherche sur le cancer.

Général

Abivax procède à l'acquisition de la société Prosynergia SARL – avril 2022

Abivax annonce l'acquisition de Prosynergia SARL, une société biotechnologique luxembourgeoise, au 1er avril 2022 pour un montant de 3,25 M€, afin de renforcer le portefeuille de développement d'Abivax. Les termes de la transaction incluent également d'éventuels versements complémentaires (« earn-out ») pour un montant maximal de 4 M€ en fonction de l'évolution potentielle de la capitalisation boursière d'Abivax.

Note 3 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**Les protocoles des études d'induction de phase 3 d'obefazimod dans le traitement de la rectocolite hémorragique (RCH) ont été approuvés par le comité central d'éthique américain (IRB – Institutional Review Board) août 2022**

Abivax a annoncé le 4 août 2022 avoir reçu l'approbation du comité central d'éthique aux États-Unis (IRB – Institutional Review Board) permettant l'initiation du recrutement des patients aux États-Unis dans les études d'induction de phase 3 avec le candidat médicament obefazimod (ABX464) dans le traitement de la rectocolite hémorragique. L'inclusion d'un premier patient est anticipée d'ici la fin du troisième trimestre 2022.

Faisant suite aux réponses apportés par l'agence réglementaire américaine, la FDA, dans le cadre du « End-of-Phase-2 Meeting » et l'agence réglementaire européenne, l'EMA, lors de son avis scientifique reçu fin 2021, Abivax a soumis à la FDA en juin 2022, dans le cadre de l'IND (Investigational New Drug (IND) Application), les protocoles définitifs des études cliniques de phase 3 ainsi que l'ensemble des informations requises.

En Europe, la demande d'essai clinique pour les protocoles de phase 3 a été soumise en août 2022 conformément à la nouvelle réglementation d'essais cliniques (New Clinical Trial Regulation). L'approbation européenne de l'initiation de ces études est attendue en décembre 2022.

Abivax annonce un changement au sein de sa gouvernance – août 2022

Abivax a annoncé le 16 août 2022 une transition au sein de la présidence de son Conseil d'Administration. Le Dr Philippe Pouletty, fondateur d'Abivax et Président du Conseil d'Administration depuis sa création en 2013, a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de son poste de Président, à effet immédiat. Toutefois, après de nombreuses années pendant lesquelles il a dirigé le Conseil d'Administration avec succès, le Dr Pouletty continuera à accompagner le développement de la Société en tant que membre du Conseil d'Administration.

Jusqu'à la nomination d'un nouveau Président permanent indépendant, Mme Corinna zur Bosen-Thomas, membre indépendante du Conseil d'Administration d'Abivax, assurera le rôle de présidente par intérim.

Abivax annonce le succès d'un financement cross-over sursouscrit de 49,2M€, par des investisseurs américains et européens de premier plan – septembre 2022

Abivax a annoncé le 2 septembre 2022 la réalisation d'un financement sursouscrit d'environ 49,2M€, mené par TCGX avec la participation de Venrock Healthcare Capital Partners, Deep Track Capital, Sofinnova Partners, Invus et Truffle Capital, des investisseurs de premier plan et spécialisés dans le secteur de la biotech. Le financement consiste en deux transactions : une augmentation de capital réservée d'environ 46,2 M€ par émission de 5 530 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 € par action, représentant 33 % de son capital actuel, à un prix de souscription de 8,36 € par action, et une émission de certificats de royalties d'un montant de 2,9 M€. Le produit de la Transaction servira principalement à financer l'avancement des études cliniques de phase 3 d'obefazimod dans le traitement de la rectocolite hémorragique, et permet d'étendre la trésorerie de la Société jusqu'à la fin du premier trimestre 2023.

Abivax publie les résultats de l'étude de phase 2b d'obefazimod dans la rectocolite hémorragique dans la revue scientifique « The Lancet Gastroenterology & Hepatology » – septembre 2022

Abivax a annoncé le 6 septembre 2022 la publication d'un article scientifique dans la plus importante revue internationale dans le domaine de la gastroentérologie et de l'hépatologie à comité de lecture « The Lancet Gastroenterology & Hepatology ». L'article est intitulé « ABX464 (obefazimod) for moderate to severe active ulcerative colitis: a randomised, placebo controlled phase 2b induction trial and 48-week extension ».

La communauté scientifique valide la capacité d'obefazimod à soulager les symptômes des patients souffrant de RCH modérée à sévère à long terme de manière rapide et durable.

Note 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2022 ont été arrêtés le 14 septembre 2022 par le Conseil d'Administration. Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 71 642 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 29 553 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies dans les états financiers sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2022 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2015-06, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation : L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société. Compte tenu du niveau de trésorerie disponible au 30 juin 2022, de la ligne de financement avec Kepler Cheuvreux, du remboursement de la créance détenue sur le CHU de Nice intervenu en août 2022 pour un montant de 3,4 millions d'euros, du remboursement à venir du Crédit d'Impôt Recherche 2021 pour un montant de 4,2 millions d'euros, de l'augmentation de capital de 43 millions d'euros en septembre 2022 et de l'émission de Certificats de Royalties pour 2,9 millions d'euros, la Société est actuellement financée jusqu'à la fin du premier trimestre 2023. La recherche de financements dilutifs et non dilutifs complémentaires lui permettrait de faire face à ses échéances jusqu'au troisième trimestre 2023.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les conventions comptables ont été appliquée également conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Malis techniques

Les malis techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux.

Conformément au Règlement ANC 2015-6, ces malis ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs incorporels et corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de Patrimoine.

Ces fonds commerciaux ne sont pas amortis car la durée pendant laquelle la Société pourra bénéficier des avantages économiques est indéterminée. En effet, ces fonds commerciaux concernent plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce fait, en l'état actuel des recherches et développements en cours, leur durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Test de dépréciations et perte de valeurs

A chaque clôture, les malis techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs d'inventaire des molécules issues des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique « Modulation de la biogénèse d'ARN » ou « épissage » pour Splicos et la plateforme technologique « agonistes iNKT » pour Wittycell. Le mali technique de Zophis a été complètement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur d'inventaire des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur d'inventaire des projets.

Afin d'estimer la valeur d'inventaire d'un projet, la Société prend en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules ;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables.

En cas d'évolution défavorable majeure dans le développement de la plateforme technologique qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation du mali technique concerné serait pratiquée. Cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Immobilisations financières

Outre les dépôts de garantie, figurent dans ce poste les actions propres Abivax détenues au travers d'un contrat de liquidité.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres sont comptabilisées au coût d'achat dans le poste « Autres Immobilisations Financières – Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours de bourse de clôture au dernier jour de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées »

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Du fait de ses relations commerciales avec des prestataires étrangers, la société est exposée au risque de change sur le dollar américain et la livre sterling.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la date des comptes intermédiaires. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à cette date, une information est donnée en annexe.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif en Charges à répartir et étalées linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif en Emprunt obligataires pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. La contrepartie de ces primes est enregistrée en Prime de remboursement des obligations à l'actif et ces primes sont amorties sur la durée de l'emprunt.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits. Dans le cas où les montants reçus sont supérieurs à ceux acquis, les montants trop perçus apparaissent au passif en produits constatés d'avance.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les anciennes filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux malis techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif depuis la clôture du 31 décembre 2014.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,22 %
- Taux de croissance des salaires : 3 % pour la catégorie cadres et 2,5% pour la catégorie non-cadres
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour la catégorie cadres et 63 ans pour la catégorie non-cadres
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2016-2018)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Ce crédit d'impôt a été calculé sur la base des opérations effectivement réalisées au cours du 1^{er} semestre 2022 et ne tiennent pas compte des opérations non prévues au 2nd semestre. Le crédit d'impôt recherche sera par exemple nécessairement impacté à la baisse en cas de perception de subventions ou d'avances remboursables pour des projets de recherche et développement. Les subventions et avances remboursables dont la perception au 2nd semestre est certaine ont été déduites du CIR au 30 juin 2022 pour 100% du montant attendu.

Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens communautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Note 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Tableau des immobilisations

Variation des immobilisations brutes

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de situation
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	32 745			32 745
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	110	35		145
Immobilisations incorporelles	32 855	35	0	32 890
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	382	44	3	423
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	156	11		167
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	10		10	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	548	55	13	590
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		3 716		3 716
- Autres titres immobilisés (actions propres)	220	108	119	209
- Prêts et autres immobilisations financières	2 742	95	108	2 729
Immobilisations financières	2 962	3 918	227	6 653
ACTIF IMMOBILISE	36 365	4 008	240	40 132

Variation des immobilisations nettes

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Variation	A la date de situation
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial	32 005	-10 986	21 019
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	93	33	126
Immobilisations incorporelles	32 098	-10 954	21 145
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	41	29	71
- Installations générales, agencements aménagements divers			
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42	0	42
- Emballages récupérables et divers			
- Immobilisations corporelles en cours	10	-10	0
- Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	93	20	113
- Participations évaluées par mise en équivalence			
- Autres participations		3 716	3 716
- Autres titres immobilisés (actions propres)	220	-120	100
- Prêts et autres immobilisations financières	2 742	-13	2 729
Immobilisations financières	2 962	3 583	6 645
ACTIF IMMOBILISE	35 153	-7 351	27 802

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des malis techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

En milliers d'euros	30/06/2022
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	32 745
<i>Mali Tup Witty cell</i>	13 586
<i>Mali Tup Zophis</i>	740
<i>Mali Tup Splicos</i>	18 419
Total	32 745

A chaque clôture, les valeurs comptables des mali techniques sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur.

Pour déterminer la valeur d'inventaire de ces malis, la société prend en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules auxquelles ils sont rattachés. Ce calcul est effectué sur la base d'hypothèses clés établies par le management, telles les prévisions de chiffre d'affaires et de coûts budgétés des molécules et la probabilité de succès des phases de développement, un taux d'actualisation de 13,5% déterminé en fonction d'études sectorielles biotech.

La Société a procédé à une analyse de sensibilité des résultats des tests de dépréciation.

- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables ;

Sur la période du premier semestre 2022, le management a pris en compte des changements drastiques et rapides dans le paysage du traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC). Ces changements imposeraient un nouveau développement long, lourd et risqué, faisant privilégier l'option d'un partenariat avec accord de licence d'ABX196. Afin de déterminer la valeur d'inventaire du mali technique de Witty cell, le management a considéré deux scénarii possibles, l'arrêt du développement actuel en autonomie et la conclusion d'un contrat de partenariat pour continuer le développement d'ABX196 en combinaison avec une autre molécule, et a déterminé une probabilité d'occurrence pour chacun de ces scénario. Les prévisions de vente ont été établies sur la base d'études concernant le traitement du carcinome hépatocellulaire, les probabilités de succès ont été construites sur la base d'études sectorielles publiques en oncologie et les hypothèses de structure de l'accord de licence ont été faites sur la base d'études publiques et de transactions ayant eu lieu.

Ces nouvelles données ont conduit à la constatation d'une dépréciation du mali technique de Witty cell de 11,0 M€.

L'analyse de sensibilité des tests de dépréciation ont été menées sur le taux d'actualisation, le chiffre d'affaires et les probabilités de succès. Les valeurs ont été calculées en référence au scénario de base.

		Taux d'actualisation		
		- 0,5	0,00	+ 0,5
Chiffre d'affaires	- 5 %	101 %	98 %	95 %
	0 %	103 %	100 %	97 %
	+ 5 %	106 %	102 %	99 %

Pour 1 demi-point supplémentaire de taux d'actualisation et 5 % de baisse du chiffre d'affaires par rapport au scénario de référence, la valeur actuelle nette serait à 95 % de celle du scénario de référence.

		Taux d'actualisation		
		- 0,5	0,00	+ 0,5
Probabilités de Succès	- 5 %	100 %	97 %	94 %
	0 %	103 %	100 %	97 %
	+ 5 %	106 %	103 %	100 %

		Chiffre d'affaires		
		- 5 %	0 %	+ 5 %
Probabilités de Succès	- 5 %	95 %	97 %	99 %
	0 %	98 %	100 %	102 %
	+ 5 %	100 %	103 %	105 %

Sur la base des nombreuses analyses de sensibilité réalisées, nous considérons qu'au 30 juin 2022, l'actif ne présente pas de risque raisonnable de perte de valeur additionnelle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement :

- aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin juin 2015,
- au dépôt de garantie versé pour les locaux occupés par la société ;
- au dépôt de garantie versé dans le cadre des emprunts obligataires souscrits auprès de Kreos.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société a demandé un remboursement en numéraire de 500 K€ en avril 2020.

La société détient, au 30 juin 2022 et via ce contrat de liquidité, 9 600 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 209 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 320 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	12 800	17	221	207
Achats	6 895	26,99	186	-186
Ventes	11 095	28,11	312	312
Plus ou Moins-values réalisées			125	
Retrait espèces				
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	8 600	26	220	333
Achats	5 871	18,34	108	-108
Ventes	4 871	19,40	95	95
Plus ou Moins-values réalisées			-25	
Retrait espèces				
SOLDE AU 30 JUIN 2022	9 600	22	209	320

* Valeurs moyennes, au 30/06/2022 par exemple : 22 € = 209 K€/9 600 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2022 est de 10,46 euros. La valeur boursière au 30 juin 2022 des titres auto-détenus s'établit donc à 100 K€, ce qui a conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de ces actions propres à hauteur de 108 K€.

Amortissements des immobilisations

En milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de situation
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17	2		19
Immobilisations incorporelles	17	2	0	19
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	341	11		352
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	114	11		125
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	455	22		477
ACTIF IMMOBILISE	472	24		496

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740	10 986		11 726
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		108		108
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	740	11 095	0	11 835
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		108		
Exceptionnelles		10 986		

Note 6 – CREANCES

Le total des créances et débiteurs divers à la date de situation s'élève à 19 998 K€, 19 173 K€ hors frais d'émission et de sortie liés aux emprunts Kreos et OCEANE. Le classement détaillé par échéance des créances s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 400		1 400
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 329		1 329
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	5 963	4 000	1 963
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres créances clients	2	2	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	6 552	6 552	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	3 646	3 646	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers (Subvention à recevoir)			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	826	516	310
Charges constatées d'avance	280	280	
Total	19 998	14 996	5 002
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances de l'actif immobilisé correspondent :

- À un prêt consenti à Prosynergia afin que cette dernière refinance sa dette,
- Au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la Société et aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les autres créances de l'actif circulant sont principalement composées de :

En milliers d'euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	26
Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	106
CIR au 31/12/2021	4 204
Estimation CIR au 30/06/2022	2 217
Taxe sur la Valeur Ajoutée	3 646
Avances et acomptes versés sur commandes	5 963
Créances clients-produits CIFRE	2
Prime de remboursement - Kreos	725
Frais émission emprunt - Kreos	77
Frais émission - OCEANE	24
Charges constatées d'avance	280
Total	17 270

Impôts sur les bénéfices

Le montant total « impôts sur les bénéfices » de 6 552 K€ se répartit ainsi :

- Estimation CIR au 30 juin 2022	2 217 K€
- CIR au 31 décembre 2021	4 204 K€
- Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	106 K€
- Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	26 K€

Débiteurs divers

Le montant total « débiteurs divers » de 826 K€ se répartit ainsi :

- Frais d'émission d'emprunt	101 K€
- Prime de remboursement des obligations	725 K€

Les échéances des débiteurs divers sont réparties de la manière suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Frais d'émission d'emprunt	101	66	35
Prime de remboursement des obligations	725	450	275
Autres débiteurs divers			
Total	826	516	310

Charges à répartir : Frais d'émissions d'emprunt

Les frais d'émission des emprunts obligataires en juillet 2018, juin 2019, octobre et novembre 2020 ont été comptabilisés en charges à répartir et sont rapportés au compte de résultat au même rythme que celui de constatation des intérêts. Il a été fait de même lors de l'émission des OCEANE en juillet 2021.

Le total des frais est de 420 K€. Les montants imputés au compte de résultat ont été de 34 K€ en 2018, 75K€ en 2019, 82K€ en 2020 et 86 K€ en 2021. Le solde à répartir au 30 juin 2022 est de 101 K€ suite à la constatation en charges de 47 K€ correspondant aux frais pour la période de janvier à juin 2022.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement rattachées aux emprunts obligataires émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de Kreos ont été comptabilisées à l'actif pour leur montant total de 2 400 K€ et sont reprises au résultat financier au même rythme que les intérêts de l'emprunt.

Le montant imputé au compte de résultat au premier semestre 2022 est de 275 K€. Le montant imputé au compte de résultat en 2018 était de 100 K€, de 317 K€ en 2019, 433 K€ en 2020 et 550 K€ en 2021. Le montant restant à imputer figure au bilan pour 725 K€ au 30 juin 2022.

Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Cca exploitation	280		
Total	280		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

- Locations de matériel et de bureaux 46 K€
- Autres charges d'exploitation 161 K€
- Assurances générales et sur essais cliniques 72 K€

Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant
Factures à établir	2
Débiteurs divers/Subventions à recevoir	
Total	2

Note 7 – DISPONIBILITES

En milliers d'euros	30/06/2022	Disponibilité immédiate	Disponibilité à échéance ultérieure
Comptes à terme	15 000	15 000	
SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	11 556	11 556	
Intérêts courus à recevoir	9	9	
Total	26 570	26 570	0

Note 8 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

	<u>Nombre d'actions émises</u>	<u>Capital</u>	<u>Primes</u>	<u>BCE/BSA</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Prov. Réglementées</u>	<u>Total</u>
<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>14 320 271</i>	<i>143</i>	<i>41 790</i>	<i>283</i>	<i>-37 551</i>		<i>4 665</i>
Augmentation de capital – CA 22 Juillet 2021	1 964 031	20	59 982				60 001
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	167 749	2	1 520				1 522
Equity line Kepler Cheuvreux	312 000	3	8 094				8 097
Frais d'émission			-4 153				-4 153
Emission de BSA				0			0
Perte 12/2021					-41 357		-41 357
<i>Au 31 décembre 2021</i>	<i>16 764 051</i>	<i>168</i>	<i>107 232</i>	<i>283</i>	<i>-78 908</i>		<i>28 775</i>
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	19 134	0	2				3
Equity line Kepler Cheuvreux							
Frais d'émission							
Emission de BSA							
Perte 06/2022					-29 553		-29 553
Amortissements dérogatoires						23	23
<i>Au 30 juin 2022</i>	<i>16 783 185</i>	<i>168</i>	<i>107 234</i>	<i>283</i>	<i>-108 461</i>	<i>23</i>	<i>-752</i>

Composition du capital social

L'exercice de 334 BCE-2018-5 en date du 8 mars 2022 donnant lieu à la création de 334 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 3,34 euros pour le porter de 167 640,51 euros à 167 643,85 euros.

L'exercice de 188 BSA-2014-3 en date du 30 mai 2022 donnant lieu à la création de 18 800 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 188,00 euros pour le porter de 167 643,85 euros à 167 831,85 euros.

Le Conseil d'Administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

La table de capitalisation ci-dessous donne le détail de l'actionnariat au 30 juin 2022 :

	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	210 970	1,26%
Truffle Capital	5 112 579	30,46%
Sofinnova Crossover	1 945 739	11,59%
Direction	138 371	0,82%
Conseil d'administration	877 080	5,23%
Salariés	6 914	0,04%
Consultants*	400	0,00%
Autres**	630 689	3,76%
Auto contrôle	9 600	0,06%
Flottant	7 850 843	46,78%
Total	16 783 185	100%

**Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques).*

*** Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE, Kepler Cheuvreux (sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 3 juillet 2019), ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.*

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise – BCE –, bons de souscription d'actions – BSA – et actions gratuites – AGA) détaillés dans les tableaux présentés ci-après (données au 30 juin 2022)

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	2 750	0	0	0
BCE-2014-2	2 750	2 750	1 750	0	1 000	100 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	800	0	184	18 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	197	328	0	0
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	1 650	0	0
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	202 122	0	0
BCE-2016-1	84 000	84 000	40 006	21 499	22 495	22 495
BCE-2017-1	67 374	67 374	374	0	67 000	67 000
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
BCE-2017-3	101 061	101 061	48 426	52 635	0	0
BCE-2017-4	67 374	67 374	1	0	67 373	67 373
BCE-2017-5	67 374	67 374	3 000	0	64 374	64 374
BCE-2018-1	22 000	22 000	6 930	0	15 070	15 070
BCE-2018-2	67 374	67 374	44 916	22 458	0	0
BCE-2018-3	33 687	33 687	16 843	0	16 844	16 844
BCE-2018-4	16 843	16 843	0	0	16 843	16 843
BCE-2018-5	22 000	22 000	5 750	10 250	6 000	6 000
Total BCE	911 454	911 454	172 534	311 737	427 183	544 399
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	416	264	492	49 200
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	0	328	459	45 900
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	81	0	0	0
BSA-2015-9	122 274	0	0	122 274	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	65 600	16 400	16 400
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
BSA-2018-1	49 200	32 800	16 400	16 400	16 400	16 400
BSA-2018-2	32 800	0	0	32 800	0	0
Total BSA	404 076	183 238	18 264	237 895	147 917	325 384
Total BCE+BSA	1 315 530	1 094 692	190 798	549 632	575 100	869 783

	Attribuées	Acceptées	Acquises	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
AGA-2021-1	155 000	155 000	0	0	155 000	155 000
Total AGA	155 000	155 000	0	0	155 000	155 000

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 1024 783 actions, générant une dilution potentielle de 5.75 % du capital émis au 30 juin 2022.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

Note 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la date de situation
Indemnités fournisseurs				
Autres provisions pour risques et charges	98	12	45	65
Provision pour risque de change				
Total Provisions pour risques et charges	98	12	45	65
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		12	45	
Financières				
Exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'évaluation du risque social et fiscal au 30 juin 2022 et à l'évaluation des coûts de déménagement du siège social à l'été 2022.

Du fait de la situation particulière de certains salariés qui pourrait donner lieu à une interprétation différente de celle retenue par la Société et ses conseils, le montant provisionné correspond au risque estimé par la Société

Note 10 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS**Avances remboursables accordées par des organismes publics**

	Solde au 31/12/2021	Intérêts courus sur la période	Avances constatées en subventions	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2022	Dont Avances conditionnées	Intérêts courus
BPI - Carena	2 423	15			2 438	2 187	251
BPI EBOLA	250			40	210	210	
BPI RNP-VIR	4 164	21			4 185	4 032	153
TOTAL	6 837	36		40	6 833	6 429	404

Les montants restant à rembourser pour la Société sont :

Au 30 juin 2022							
En milliers d'euros	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Révision du Montant accordé	Montant restant à percevoir	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté
CARENA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187		210	0	-
CARENA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187		1 643	0	4 397
RNP-VIR (part Subventions)	En cours d'exécution	2 112	1 123		989	0	-
RNP-VIR (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	6 298	4 032		2 266	0	6 576
EBOLA	En cours d'exécution	390	390		0	180	210

1. BPI – Carena

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la société Splicos en 2013. Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'avance remboursable de 50% des dépenses totales programmées. Au 30 juin 2022, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculé selon les modalités contractuelles.

La société a obtenu un accord de Bpifrance pour un décalage des étapes clés 3 et 4 ainsi que de l'échéancier de remboursement. L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est ainsi le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2023	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2025	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2026	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2027	1 747 K€
TOTAL	4 397 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

2. BPI EBOLA

Contrat BPIFRANCE et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un traitement contre le virus EBOLA. Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ avec la Région Occitanie pour un taux d'avance remboursable de 16.55% des dépenses totales programmées. Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'avance remboursable de 33.11% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2022, le montant perçu par la société s'élève à 390 K€ dont 300 K€ perçus en août 2017 (dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI), et 90 K€ perçus en novembre 2019 (dont 30 K€ pour la Région Occitanie et 60 K€ pour la BPI).

Au cours du premier semestre 2022, 40 K€ ont déjà été remboursés, dont 27 K€ pour la BPI et 13 K€ pour la Région Occitanie. 17 K€ ont été remboursés en 2019, 53 K€ en 2020 et 70 K€ en 2021. Le solde restant à rembourser s'élève à 210 K€ au 30 juin 2022.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, est le suivant :

<u>30/09/2022</u>	<u>25 000</u>
<u>31/12/2022</u>	<u>25 000</u>
<u>31/03/2023</u>	<u>25 000</u>
<u>30/06/2023</u>	<u>25 000</u>

30/09/2023	27 500
31/12/2023	27 500
31/03/2024	27 500
30/06/2024	27 500
Total	210 000

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat et effectivement perçues par la société. Abivax a décidé en septembre 2019 de mettre fin à ce programme en raison de l'existence d'un vaccin en cours d'homologation pour cette indication ainsi que de l'évolution de la conjoncture macroéconomique des financements publics.

3. BPI – RNP-VIR

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2022, le montant perçu par la société s'élève à 4 032 K€ dont 1 756 K€ perçus en septembre 2017, 346 K€ perçus en août 2018 et 1 930 K€ perçus en novembre 2019.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Année 2022	1 644 K€
Année 2023	1 644 K€
Année 2024	1 644 K€
Année 2025	1 644 K€
Total	6 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

Subventions accordées par des organismes publics

1. Projet CARENA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 397 K€ soit un taux de subvention de 45% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2022, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

2. Projet RNP-VIR

Le contrat avec BPIFRANCE prévoit un versement maximum de 2 111 K€ soit un taux de subvention de 50% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2022, la société a déjà perçu un montant de 1 122 K€ (dont 347 K€ reçus en septembre 2017, 485 K€ en août 2018 et 290 K€ en novembre 2019).

Note 11 – DETTES**Etat des dettes**

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 65 496 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	25 000	0	25 000	
Autres emprunts obligataires (*)	18 844	9 407	9 436	
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 000	1 239	3 761	
- à plus de 1 an à l'origine				
Intérêts sur emprunts	628	628		
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 455	14 455		
Personnel et comptes rattachés	777	777		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	653	653		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	127	127		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (**)	14	14		
Produits constatés d'avance				
Total	65 496	27 299	38 197	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur le semestre	4 601			
(**) Dont envers les groupes et associés				

(*) Les frais de terminaison de l'emprunt obligataire souscrit en 2018, 2019 et 2020 ont été comptabilisés en Prime de Remboursement des Obligations et viennent augmenter le montant des dettes financières pour 2 400 K€

Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	5 664
Prov P/Conges Payes	362
Personnel - Charges Payer	415
Prov Chg Soc/Cp	158
Autres Chg Soc A Payer	182
Etat - Autres charges à payer	127
Jetons de présence	1
Total	6 909

Note 12 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 15 886 k€ pour le premier semestre 2022 contre 47 202 K€ pour l'année 2021 et 23 955 K€ pour le premier semestre 2021.

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des prestataires. Le montant de ces frais sous-traités est de 11 301 K€ pour le premier semestre 2022 contre 36 234 K€ pour l'année 2021 et 17 904 K€ pour le premier semestre 2021.

Note 13 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	Charges	Produits
Moins-value sur cession actions propres	-29	4
Dot. Aux amort. Dérogatoires sur frais d'acquisition de titres	-23	
Dépréciation du mali technique	-10 986	
Total	-11 039	4

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2022 est de -11 034 K€. Il est composé de :

- La dépréciation du mali technique de Wittycell pour 10 986 K€.
- Charges exceptionnelles de 25 K€ correspondant aux moins-values dégagées sur les cessions d'actions propres.
- Dotation aux amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres pour 23 K€.

Note 14 – IMPOTS SUR LES BENEFICES**Crédit d'impôt recherche**

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2019 était de 4 251 K€. Il a été préfinancé par un organisme habilité, pour un montant de 3 783 K€ en février 2020. Du fait des garanties du préfinanceur et de l'absence de remboursement de la part de l'administration fiscale, il reste encore des sommes à recouvrer pour un total de 106 K€.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2021 était de 4 204 K€. Son remboursement est attendu sur le début du quatrième trimestre 2022.

L'activité de recherche et développement de la société au cours du 1^{er} semestre 2022, a permis de dégager un crédit d'impôt recherche de 2 217 K€.

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé

en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 263 319 K€ au 30 juin 2022.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Note 15– ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Relations avec les entreprises liées : NEANT

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : NEANT

La société Prosynergia, a été acquise le 1^{er} avril 2022. Conformément à l'exemption prévue par le Code de commerce, la société Abivax n'a pas établi de comptes consolidés dans la mesure où la société qu'elle contrôle représente un intérêt négligeable.

Note 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS**Engagements donnés**

	Montant en milliers d'euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	634
Engagements de crédit-bail mobilier	0
Engagements financiers	4 000
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Commandes fermes</i>	29 123
Autres engagements donnés	29 123
Total	33 757
Dont concernant :	
Les dirigeants	150
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN » basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France).

Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis).

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 634 K€. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1^{er} avril 2003 mise à jour des dernières recommandations de l'IFRIC et de l'ANC.

Engagements financiers

Les termes de la transaction relatifs à l'acquisition de Prosynergia au 1er avril 2022 incluent d'éventuels versements complémentaires (« earn-out ») pour un montant maximal de 4 millions d'euros en fonction de l'évolution potentielle de la capitalisation boursière d'Abivax.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 29 123 K€ au 30 juin 2022.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « Carena » et « RNP-VIR » signés avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 juin 2022, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues et du passage d'étapes scientifiques clés, sont les suivantes.

	Montant en milliers d'euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Avance remboursable RNP-VIR</i>	2 266
<i>Avance remboursable Carena</i>	1 643
<i>Subvention RNP-VIR</i>	989
<i>Subvention Carena</i>	210
Total*	5 107
Dont concernant :	
Les dirigeants	NEANT
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Note 17 – EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : 23,83 personnes (contre 27,08 personnes au 31 décembre 2021).

	30/06/2022	31/12/2021
	Personnel salarié	Personnel salarié
Mandataires sociaux	1,00	1,00
Cadres	22,00	23,58
Non cadres	0,83	2,50
Total	23,83	27,08

Cet effectif se décompose de la manière suivante sur les différents sites géographiques de l'entreprise

	30/06/2022	31/12/2021
	Personnel salarié	Personnel salarié
Paris	13,00	14,58
Montpellier	10,83	12,50
Total	23,83	27,08

Note 18 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Audit		
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels		
Emetteur	43	80
Filiales intégrées globalement		
Autres diligences prévues par la loi		
Emetteur	100	86
Filiales intégrées globalement		
Sous-total	143	166*
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Juridique, fiscal, social		
Autres (à préciser si supérieur à 10% des honoraires d'audit)		
Sous-total	0	0
TOTAL GENERAL	143	166*

* Sur les 166 K€, seuls 79 K€ correspondent aux travaux effectivement réalisés pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, 1 K€ correspondant à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2020.